

### **Dossiers de Mme l'échevine Lalieux**

- Accord de la section.

### **Dossiers de M. l'échevin Close**

- Accord de la section.

### **Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli**

- Accord de la section.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**.- Je souhaiterais quelques éclaircissements sur le point 8 relatif au Palais de la Bourse. Il est prévu d'autoriser le Parc des Expositions à occuper les surfaces libres. Je rappelle qu'en septembre 2011, le Conseil communal avait été informé de la demande de la Ville de mettre fin au bail emphytéotique qui la liait à Euronext, contre un dédit de 4,7 millions €. À l'époque, des projets avaient été évoqués d'occupation de la Bourse. Où en sont ces projets ?

La résiliation du bail était-elle justifiée à ce moment-là ?

Le dédit n'est-il pas lourd pour la Ville ? En effet, les occupations de la Bourse ont été, jusqu'ici, limitées et aucune affectation définitive n'a été décidée pour ce lieu.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil d'approuver une convention d'occupation précaire de deux ans reconductible pour une période d'un an, moyennant une redevance annuelle de 155.000 €. Ce montant couvre-t-il les frais divers ? Le cas échéant, la Ville en tire-t-elle un quelconque bénéfice ?

Comment les comptes seront-ils équilibrés entre le Parc des Expositions et la Ville de Bruxelles ?

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Overloop.

**Mme Overloop**. - Sur le même point, nous nous réjouissons de l'acquisition de ce magnifique bâtiment et des activités qui s'y sont déjà déroulées, dont Terracotta. Dans le cadre de cette collaboration avec le Parc des Expositions, une programmation des activités a-t-elle déjà été fixée ?

**M. le Bourgmestre**. - Jusqu'ici, les événements organisés ont été intéressants et ils ont attiré un public nombreux.

La parole est à M. Ouriaghli.

**M. Ouriaghli**, échevin. - Lors de l'acquisition, nous avons annoncé notre volonté de rendre ce bâtiment aux Bruxellois avant son affectation définitive. Les occupations précaires permettent de couvrir les frais afférents au lieu.

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à M. Close.

**M. Close**, échevin. - Il y a un an, le Collège décidait de ramener le Palais de la Bourse dans le giron public. Selon moi, ce fut une bonne décision, puisque ce bâtiment était sous-exploité depuis longtemps : seuls 1.500 m<sup>2</sup> sur 8.000 étaient occupés. Nous travaillons sur un grand projet dont le financement est en passe d'être bouclé. Nous espérons pouvoir le présenter au Conseil dans les six mois à venir. Dans l'attente, le Collège nous a demandé de rechercher des solutions d'occupation temporaire : concerts de musique classique en été, exposition Terracotta (déjà plus de 50.000 visiteurs). Bien entendu, il est toujours difficile de remplir un calendrier de programmation lors de la première année. Bruxelles Expo est un spécialiste des locations d'espaces et il nous a semblé pertinent de lui confier cette mission. Je me réjouis que ce bâtiment soit désormais ouvert au public. Les frais sont couverts par la location. Nous avons beaucoup de projets en perspective pour ce site.

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**. - En septembre 2011, le Collège nous a annoncé qu'il voulait mettre fin au bail emphytéotique pour récupérer le bâtiment. Nous pensions, clairement, que le Collège nourrissait un projet concret pour ce lieu. Or nous apprenons qu'à l'époque, un dédit de près de 5 millions € a été payé et qu'aucun projet d'occupation pérenne n'est prévu pour les deux ou trois années à venir. Dès lors, où résidait l'intérêt de rompre le bail emphytéotique en 2011 ? Où en est le projet imaginé à cette époque ?

**M. le Bourgmestre**. - Le bâtiment de la Bourse apparaissait de plus en plus comme un lieu fermé et inoccupé, dans le centre-ville. Notre intention est, à terme, de lui donner une affectation pérenne. En attendant, nous voulons en faire un espace ouvert à diverses activités pour empêcher la privatisation des marches de la Bourse. En outre, la présence de visiteurs nous permet de reprendre le contrôle des lieux, que ce soit à l'occasion d'expositions comme Terracotta, de concerts de musique classique, de marchés.

La parole est à M. Close.

**M. Close**, échevin. - Le montant de 4,7 millions € nous permet de racheter un droit emphytéotique qui courait encore sur 30 ou 40 ans. Nous avons saisi une opportunité : Euronext était vendeur en 2011 et d'autres acheteurs potentiels s'étaient manifestés. En matière d'immobilier, il faut profiter des occasions qui se présentent.

Dans les six mois, nous espérons être à même de vous présenter un projet cohérent ; d'autres acteurs, institutionnels et privés, y sont partie prenante. Le montage financier tiendra compte de l'apport financier consenti par la Ville pour le rachat du bâtiment.

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**. - En 2011, le Collège avait évoqué un projet d'occupation imminent. Aujourd'hui, il justifie sa décision par l'opportunité d'une telle transaction. J'en prends acte. Un montant de près de 5 millions € a été avancé, mais je sais que la Ville ne

compte pas ! Nous serons attentifs aux impacts budgétaires de l'opération. Jusqu'ici, les règles de bonne gouvernance ne semblent pas avoir été appliquées.

**M. le Bourgmestre**.- Je suis abasourdi de vous entendre considérer qu'un bâtiment public ne puisse pas être récupéré par la Ville ! Il eût été aberrant d'en faire une banale surface commerciale. La valeur du bâtiment et des œuvres d'art qu'il abrite méritait que les pouvoirs publics reprennent le contrôle sur son occupation. Rodin y a travaillé ; ce lieu symbolique est exposé aux yeux des touristes. Lui donner une finalité, fût-elle momentanée, valait mieux que le laisser fermé. La Ville a opéré un choix essentiel.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Nous avons fait preuve de bonne gouvernance, dans la mesure où nous avons racheté pour 4,5 millions € un bail emphytéotique courant jusqu'en 2040 et initialement estimé à près de 7 millions €. Je rappelle qu'Euronext continue de payer le canon initial pour pouvoir occuper un cinquième de l'espace. En la matière, le coût est donc nul. Nous ne pouvions pas mieux faire.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**.- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais remis en cause l'intérêt du bâtiment, ni sa situation stratégique, mais je répète qu'en septembre 2011, vous aviez présenté la transaction en annonçant un projet imminent d'occupation. Je constate simplement que tel n'est pas encore le cas, puisque vous nous demandez d'autoriser une occupation précaire. Reconnaissez que vous avez peut-être repris ce bail trop tôt.

**M. le Bourgmestre**.- Nous aurions peut-être dû l'abandonner et laisser à d'autres le soin d'en faire une grande surface ?

La parole est à Mme Milquet.

**Mme Milquet**.- Je suis en faveur de la proposition qui nous est soumise. Après ces deux années, je souhaiterais une évaluation du projet et des autres possibilités d'affectation, tel un musée de la bière.